



Colloque : Directive (UE) 2019/2121 du 27 novembre 2019

Sur les fusions, scissions, et transformations
transfrontalières : une avancée majeure en droit
européen des sociétés

Colloque
validé au titre
de la formation
continue des
avocats

Judi 19 mars 2020 — 15h à 19h
Amphithéâtre Louis Liard, en Sorbonne,
17 rue de La Sorbonne 75005 Paris

Inscription Obligatoire :
<https://www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-la-directive-fusions-scissions-transfrontalieres-no20192121-91613357017>

Gratuit pour les étudiants et les universitaires

Directive (UE) 2019/2121 du 27 novembre 2019

Sur les fusions, scissions et transformations transfrontalières

Programme des interventions du jeudi 19 mars



Me. Jean Michel Darrois
Darrois Valley Maillot Brochier

Propos d'accueil et présentation
de la directive



M. Le Prof. Michel Menjucq
Directeur du Master 2 OFIS

Le régime commun de la mobilité
transfrontalière des sociétés



Me. Dominique Bompont
Bompont & associés

La mobilité transfrontalière des
sociétés cotées



Me. Reinhard Dammann
Clifford Chance

L'impact de la directive sur le forum
et le law shopping sous l'angle des
procédures collectives



Me. Catherine Cahtiard
Wildgen

Le contrôle de l'abus et de la fraude
dans les opérations de
transformations, fusions et scissions
transfrontalières



Me. Fabrice Fages
Latham & Watkins

Le sort de la responsabilité pénale
ou administrative



M. le Prof. Edmond Schlumberger
Gide Loyrette Nouel

La situation des associés dans les
opérations de mobilité
transfrontalières



M. Thomas Mastrullo
La protection des créanciers dans le
cadre de la directive sur la mobilité
transfrontalière



Me. Arnaud Teissier
Capstan

La protection des salariés des
sociétés dans le cadre de la directive
sur la mobilité transfrontalière

Table Ronde Fiscalité

- Les conséquences fiscales de l'élargissement de la mobilité transfrontalière à des opérations (scissions partielles, scissions transfrontalières) non visées par la directive fiscale de 2017.
- Impact fiscal de la loi Soilihi sur les fusions entre sociétés sœurs et l'absence d'émission de titres : lien avec les opérations transfrontalières visées (ou non) par la directive.
- Aspects fiscaux et comptables liés aux écritures de fusion, au traitement des créances/dettes entre sociétés parties à l'opération.



Me. Nathalie de Vernejoul
PWC Avocats



Me. Julien Saiac
CMS Francis Lefebvre



Me. Patrice Couturier
Bichot & Associés



M. Daniel Gutmann
CMS Francis Lefebvre